

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1503 du 28 décembre 1946 ;

n° 1503

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Mohamed Abdallah est engagé pour compter du 1er novembre 1946 en qualité de chauffeur au salaire journalier de 50 francs et affecté à l'hôpital colonial de Djibouti.